

À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE SÉCURITÉ



Chypre

■ De plus en plus, on croit que les deux adversaires dans le conflit chypriote progressent lentement vers le règlement de ce qui est devenu le différend le plus long et le plus désespérant dont le Conseil de sécurité ait jamais été saisi. Après des années d'efforts intermittents, on mise maintenant beaucoup sur les négociations amorcées entre le chef chypriote turc, Rauf Denktaş, et le président de la République de Chypre, George Vasilou.

Dans l'espoir d'accélérer les pourparlers, le Conseil a émis une déclaration laconique le 9 juin, pendant une réunion ordinaire sur le renouvellement du mandat des forces de l'ONU à Chypre (FNUC) : «Les membres constatent que vingt-cinq ans se sont écoulés depuis la création de la FNUC.... Ils regrettent qu'il ait été impossible, pendant tout ce temps, d'en arriver à un règlement négocié de tous les aspects du problème chypriote.»

Le Canada a participé avec une intensité particulière à la rédaction de la déclaration. Il a insisté pour que l'on emploie des termes énergiques afin de bien faire comprendre que les pays fournissant les troupes commençaient à s'impatienter devant des négociations qui n'aboutissaient jamais. «Il s'agissait de traduire notre sentiment de lassitude; la mission de maintien de la paix là-bas dure depuis vingt-cinq ans, et nous ne voulons pas qu'elle se poursuive pendant un autre quart de siècle», a expliqué un diplomate canadien.

Le diplomate a ajouté que la dernière étape des pourparlers avait été la plus encourageante à avoir eu lieu depuis des années. Les deux adversaires sont censés définir le canevas d'un accord en septembre. Ils se réuniront ensuite avec le Secrétaire général de l'ONU pour régler les détails.

«Si les pourparlers échouent, on ne reviendra pas au statu quo axé

sur la FNUC, de dire le diplomate. Le Conseil de sécurité se dit frustré. Si les deux adversaires ne font pas de leur mieux, alors ils en subiront les conséquences.» Le diplomate n'a pas précisé ce que celles-ci pourraient être, mais il a donné à entendre que les pays fournissant des troupes envisageraient de réduire leurs contingents. Le désenchantement a conduit la Suède à retirer toutes ses troupes l'an dernier.

Les cotisations versées pour la FNUC le sont à titre volontaire, et cela inquiète le Canada, car le compte est actuellement à découvert de 165 millions de dollars. Pendant les consultations menées par le Conseil, le Canada a cherché une solution à ce problème en proposant d'instaurer une contribution obligatoire pour tous les membres de l'ONU, mais l'Union soviétique et la France s'y seraient opposées.

Le Moyen-Orient

■ Comme dans le passé, la conjoncture israélienne a continué d'inquiéter profondément. En un mois, le Conseil a voté sur deux résolutions critiquant la façon dont Israël traite les Palestiniens dans les territoires occupés.

Le 9 juin, les États-Unis ont opposé leur veto à la première résolution qui «déplorait avec vigueur» les politiques et les pratiques israéliennes «qui violent les droits du peuple palestinien». Les quatorze autres membres, dont le Canada, ont appuyé la résolution. Pour expliquer sa position, notre pays a déclaré qu'à son avis, Israël ne s'efforce pas suffisamment de respecter les dispositions de la Convention de Genève concernant la protection des civils dans les zones occupées par des militaires. En revanche, les autorités israéliennes ont mérité des éloges pour avoir tenu tête aux «justiciers» en Cisjordanie.

Des négociations délicates ont précédé le débat sur la résolution. À l'origine, les auteurs du document avaient voulu employer des termes extrêmement incisifs et «condamner» la conduite d'Israël. Mais le Canada et d'autres pays ont réussi à faire adopter un texte moins intransigeant qui «déplorait avec vigueur» l'attitude de Tel Aviv. «Nous avons essayé de trouver les mots les plus acceptables possible, de manière à donner un poids moral à la résolu-

tion, a précisé un diplomate canadien. Il ne faut pas donner l'impression que le Conseil de sécurité est divisé.»

Les États-Unis ont malgré tout rejeté le document en faisant valoir qu'il manquait d'objectivité, car il ne mentionnait pas les actes de violence commis par les Palestiniens. Tout comme dans le cas de nombreuses résolutions antérieures qui critiquaient Israël, le veto opposé par les États-Unis a isolé ces derniers sur le plan diplomatique. Le 6 juillet, cependant, Washington s'est abstenue d'utiliser son veto lors d'un vote sur une résolution qui exprimait une vive déception devant la conduite d'Israël qui continuait à déporter des civils palestiniens. Les États-Unis ont plutôt choisi de s'abstenir dans ce cas, de sorte que la résolution a été adoptée.

Dans d'autres dossiers intéressant le Moyen-Orient, le Conseil, au cours d'une de ses plus courtes réunions jamais vues, a renouvelé le 30 mai le mandat de la force tampon de l'ONU déployée sur les Hauteurs du Golan (FNUOD). Le 31 juillet, le Conseil a renouvelé le mandat de la Force des Nations-Unies au Liban (FINUL).

Autres questions à l'ordre du jour du Conseil

■ Le Conseil a continué de surveiller la scène namibienne. En dépit des difficultés ayant surgi au tout début de l'opération, les diplomates semblent croire que le processus est sur la bonne voie et que les élections auront lieu en novembre. Ils savent par ailleurs très bien que des «soubresauts» risquent de se produire, pour reprendre les mots d'un diplomate.

Un incident s'est effectivement produit le 28 juin, quand le Secrétaire général de l'ONU, M. Javier Pérez de Cuéllar, a attiré l'attention du Conseil sur un climat de peur et d'intimidation qui existait dans le nord de la Namibie et qui risquait d'empêcher la tenue d'élections équitables. Il a blâmé une unité contre-insurrectionnelle de la *South-West Africa Police Force*, en l'accusant d'avoir adopté une conduite «inacceptable».

■ Le Conseil s'est également penché sur la question du terrorisme. Dans une résolution adoptée à l'unanimité, les quinze membres du Conseil ont réclamé l'instauration d'un

régime international en vertu duquel les explosifs au plastique et en feuille porteraient des marques qui en faciliteraient la détection. Le Conseil a exhorté tous les États à intensifier la recherche pour prévenir les actes de terrorisme contre l'aviation civile.

Le 31 juillet, le Conseil a adopté une résolution parrainée par le Canada et la Finlande; le texte condamnait quiconque prend des personnes en otage et il exhortait tous ceux et celles qui, dans le monde entier, détenaient des otages ou des personnes enlevées, à les libérer. Bien qu'elle ne fût pas directement reliée à l'enlèvement d'un chef religieux libanais par Israël, la résolution a été adoptée le jour même où les fidèles de cet ecclésiastique ont affirmé avoir exécuté le lieutenant-colonel William Higgins, un officier américain servant dans les forces américaines au Liban. En apprenant la mort du militaire américain, le Conseil s'est dit profondément outré et a exigé la libération de tous les otages et de toutes les personnes ayant été enlevées.

■ Le 27 juillet, le Conseil a tourné son attention vers l'Amérique centrale. Changeant leur politique, les États-Unis ont appuyé une résolution qui demandait la dissolution des forces *contras* au Nicaragua, en tant qu'élément du plan de paix en Amérique centrale. Au cours des dernières années, les États-Unis avaient empêché tout débat sur cette question. Ils ont changé de cap parce que la résolution exhortait tous les pays à interrompre toute aide militaire aux forces de guérilla dans la région, ce qui faisait indirectement allusion au conflit salvadorien. La résolution autorise cependant les pays à continuer d'accorder une aide humanitaire aux *contras*.

Onze jours après le vote, les cinq présidents centraméricains ont décidé, à la surprise de tous, d'appuyer la démobilisation des *contras*. Dès lors, des troupes onusiennes devaient surveiller le processus et protéger la frontière hondurico-nicaraguayenne contre les infiltrations et les expéditions illicites d'armes. Toute opération de ce genre nécessitera la sanction du Conseil de sécurité, organe au sein duquel les États-Unis ont un droit de veto. □

— TREVOR ROWE